

# Pétition pour demander l'abandon des poursuites à l'encontre de M. Jean-Christophe DAUZON

M. le Maire,

Vous venez de faire parvenir par huissier de justice à M. DAUZON, habitant de la commune, une citation à comparaître devant le tribunal correctionnel pour propos diffamatoires.

M. DAUZON, Laudunois de longue date et apprécié de tous, est administrateur d'un groupe Facebook privé et fermé, dédiée aux habitants, sur l'actualité de la commune.

Ce groupe appelé « Tu es de Laudun-l'Ardoise » est plébiscitée par des Laudunois et des Ardoisiens qui sont de plus en plus nombreux à le consulter tous les jours.

Tout le monde peut y trouver son compte et la page de ce groupe est soigneusement enrichie tous les jours d'informations de toutes sortes susceptibles d'intéresser les lecteurs.

C'est le cas des publications du quotidien local, des événements de la commune publiés par l'équipe municipale, des réunions publiques, des manifestations scolaires, sportives, culturelles, etc.

Il est possible grâce à lui, de retrouver votre chien perdu, de trouver un stage pour vos enfants, de trouver quelquefois un emploi, de mieux connaître notre commune et son histoire au travers de photos anciennes, de cartes postales et de témoignages, de mieux connaître les commerçants, de prévenir d'un incendie, d'un accident, de nous exprimer avec les autres habitants sur tous les sujets, de nous recueillir ensemble lors des décès de personnes connues, etc.

En clair, une mine d'informations, un lien social et un vrai service public gratuit qui font son succès.

Nous remercions M. DAUZON pour la création de ce groupe Facebook qui est un lien social moderne utile et apprécié, que beaucoup d'autres communes développent et qui sert l'intérêt général.

Certes, il peut y avoir ici et là quelques propos lors de débats passionnés qui dépassent un peu les limites mais l'esprit n'est pas de diffamer mais bien d'informer.

Ce travail bénévole ne doit pas être celui d'un seul homme. Il doit être épaulé par tous les élus et concitoyens qui doivent aussi veiller à ne pas le mettre en difficulté.

M. DAUZON a montré maintes fois par le choix de ses publications qu'il privilégiait la neutralité politique mais les affaires délibérées en conseil municipal font également parties de l'actualité de notre commune et elles ont leur place dans cet espace.

Quand un sujet passionne et que les personnes qui ont les bonnes informations ne les donnent pas, la rumeur a tendance à s'installer et il faut évidemment l'éviter.

Les propos incriminés datent du 5 octobre 2016 et la citation à comparaître est arrivée le 3 janvier 2017. Un rappel à l'ordre aurait peut-être été envisageable immédiatement au lieu de sortir l'artillerie lourde 3 mois plus tard sans sommation.

Nous vous invitons plutôt à privilégier dans un premier temps la discussion plutôt que la répression, d'autant que M. DAUZON n'a pas la réputation d'être un agitateur. Bien au contraire.

N'est-ce pas vous, qui disiez le 13 décembre 2016 lors de la réunion publique de présentation des zones bleues mises en place sur notre commune, qu'à Laudun-l'Ardoise on ne pénalise pas d'emblée, on privilégie le côté pédagogique dans un premier temps.

En conclusion, M. le Maire, nous vous demandons d'abandonner les poursuites engagées contre M. DAUZON.

